

DOCUMENTS DE TRAVAIL **265**

Réintégration socio-économique des migrants de retour et hétérogénéité des trajectoires légales en Europe

Cris Beauchemin, Adrien Vandebunder, Tanguy Mathon Cécillon,
Zélia Goussé-Breton, Mourtada Dieng, Myriam Yahyaoui

Cris Beauchemin, Adrien Vandebunder, Tanguy Mathon Cécillon, Zélia Goussé-Breton, Mourtada Dieng, Myriam Yahyaoui, *Réintégration socio-économique des migrants de retour et hétérogénéité des trajectoires légales en Europe*, Paris, Ined, Document de travail, 265



Réintégration socio-économique des migrants de retour et hétérogénéité des trajectoires légales en Europe

Cris Beauchemin, Adrien Vandebunder, Tanguy Mathon Cécillon, Zélia Goussé-Breton, Mourtada Dieng, Myriam Yahyaoui

Résumé : Cet article veut tester l'hypothèse selon laquelle le statut légal des migrants n'influence pas seulement leurs conditions de vie pendant leur séjour dans le pays de destination, mais également leurs conditions de réintégration dans leur pays d'origine après leur retour. Plus spécifiquement, il étudie l'effet des trajectoires légales en Europe des migrants sénégalais sur leur réintégration socio-économique au Sénégal. En utilisant les données de l'enquête TEMPER, nous tenons compte de la dimension longitudinale du statut légal des individus pour mieux cerner l'association entre différentes formes d'irrégularité et différents indicateurs d'intégration au pays d'origine. Les résultats des régressions montrent que seuls les migrants qui connaissent les situations d'irrégularité les plus extrêmes (expulsion, irrégularité permanente) se trouvent en situation de désavantage par rapport aux autres migrants de retour et aux non migrants. L'effet négatif du statut légal s'explique en partie par les difficultés d'accumulation de capital social, humain ou économique pendant le séjour en Europe.

Mots-clés : Migration de retour, réintégration, statut légal, migration irrégulière, expulsion, Sénégal.

Socio-economic reintegration of return migrants and the varieties of legal status trajectory in Europe.

Abstract : In this article we test the hypothesis that migrants' legal status does not only affect their living conditions in the host country, it also affects their reintegration on returning to the home country. Specifically, it studies the effects of Senegalese migrants' legal status trajectories in Europe on their socio-economic reintegration in Senegal. Using data from the TEMPER survey, we adopt a longitudinal approach of migrant's status while they were in Europe in order to identify links between different patterns of irregular status and several indicators of reintegration in the home country. The results of the regressions show that only those migrants whose irregular situations were the most extreme (deported, or irregular throughout their stay in Europe) are at a disadvantage compared to non-migrants as well as other returnees. The negative impact of irregular legal status is due in part to the difficulty of accumulating social, human and economic capital while in Europe.

Keywords: return migration, reintegration, legal status, irregular migration, deportation, Senegal

I. Introduction

Le retour dans leur pays d'origine des migrants qui ne bénéficient pas d'un statut régulier est devenu depuis le début des années 2000 l'un des fondements des politiques migratoires européennes (Cassarino 2008). La réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine occupe, par ailleurs, une place de choix dans les préoccupations des décideurs politiques qui cherchent à associer politiques de développement et de migration (Scalettari et Gubert 2019). Les migrants de retour sont perçus comme de potentiels acteurs de développement et porteurs d'innovation au profit de leur pays d'origine, parce qu'ils sont susceptibles d'avoir acquis un supplément de savoir-faire, de compétences, d'idées, de ressources économiques ou sociales durant leur expérience migratoire. Il est déjà établi que les conditions de réintégration des migrants dépendent à la fois des ressources qu'ils ont pu accumuler en migration et de leur capacité à préparer leur retour (Cassarino 2004). Alors que le statut légal des migrants peut influencer ces deux facteurs majeurs de réintégration, peu de travaux ont examiné son rôle dans le processus de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. Ceux qui ont été menés ont abordé le statut légal des migrants d'une façon statique en tenant compte soit de leur conditions d'entrée (avec ou sans visa) dans le pays de destination (El-Mallakh et Wahba 2017; Sabates-wheeler, Natali, et Black 2007), soit du caractère involontaire de leur retour (Gubert et Nordman 2008; David 2017; Mezger Kveder et Flahaux 2013). Or, le statut légal des migrants est une condition d'existence souvent changeante : un migrant peut entrer sans papier et obtenir un titre de séjour ou, inversement, tomber dans l'irrégularité après avoir joui d'un statut régulier (E. Vickstrom 2014; Sabates-Wheeler 2009). Dans cet article, nous tenons compte de la dimension longitudinale du statut légal pour tester l'hypothèse selon laquelle ses effets sur la réintégration des migrants de retour dépendent des moments d'observation. Le Sénégal constitue une étude de cas particulièrement appropriée pour un tel projet d'analyse. D'un côté, l'Etat sénégalais affiche son souhait de valoriser les apports de sa diaspora et de ses migrants de retour, notamment en mettant en place des institutions spécialisées (Adam et al. 2020). D'un autre côté, le pays se caractérise par une incidence relativement élevée de l'émigration irrégulière (Beauchemin, Schoumaker, et Flahaux 2020), face à laquelle l'Etat a accepté de signer des accords de réadmission avec les pays européens. L'enquête TEMPER (2017-2018) nous permet de comparer les situations socio-économiques des non migrants avec celles des migrants de retour, en tenant compte de leur trajectoire légale lorsqu'ils étaient en Europe. Les résultats montrent que seuls les migrants qui connaissent les situations d'irrégularité les plus extrêmes (expulsion, irrégularité permanente) se trouvent en situation de désavantage par rapport aux

autres migrants de retour et aux non migrants. Cet effet négatif du statut légal s'explique en partie par les difficultés d'accumulation de capital social, humain ou économique pendant le séjour en Europe. L'article est organisé autour de quatre sections. La première fait état des acquis de la littérature sur la réintégration des migrants de retour et sur les différentes mesures du statut légal. La deuxième présente les données utilisées dans cette étude et la méthode d'analyse employée. La troisième est dédiée à la présentation des résultats, qui sont discutés dans la conclusion.

II. Les mécanismes d'influence du statut légal sur la réintégration des migrants de retour : vers un cadre d'analyse

Depuis le début des années 2000, les « migrations de retour » ont pris, dans les discours politiques et dans les débats publics européens, une signification officielle très restrictive. Ces termes qui –au sens académique– désignent un mouvement migratoire vers le pays d'origine, quelle qu'en soit la cause, désignent maintenant dans les textes politiques les seuls retours des migrants irréguliers, soit sous la forme d'expulsions, soit à travers des programmes d'assistance au retour dédiés aux migrants sans papiers qui manifestent leur volonté de rentrer (Scalettaris et Gubert 2019; Cassarino 2020)¹. Au-delà de cette acception politique, les statistiques sur les migrations de retour, au sens académiques, sont rares. Elles suggèrent cependant qu'il s'agit d'un mouvement significatif non réductible à celui des migrants en situation irrégulière. Une revue de littérature de l'OCDE montrait ainsi que 20 % à 50 % des immigrés repartent dans les 5 ans suivant leur arrivée, soit vers leur pays d'origine, soit vers un autre pays (Dumont et Spielvogel 2008). Il est donc envisageable de comparer les migrants de retour selon leur situation légale afin d'étudier les effets des politiques de retour menées par les pays de destination. Compte tenu de la rareté des sources statistiques sur les migrants de retour, et en particulier de la rareté des enquêtes qui renseignent sur leur histoire administrative, peu de travaux ont cherché à estimer dans quelle mesure le statut légal des migrants –alors qu'ils étaient encore à destination– influence leurs conditions de réintégration dans leur pays d'origine après leur retour.

¹ Les données présentées sur le site d'Eurostat reflètent cette focalisation sur les retours des migrants en situation irrégulière : les seuls chiffres disponibles sur les retours se trouvent au chapitre « Statistiques sur l'application de la législation sur l'immigration » (https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Enforcement_of_immigration_legislation_statistics#Returns_of_non-EU_citizens, site consulté le 11/04/2021).

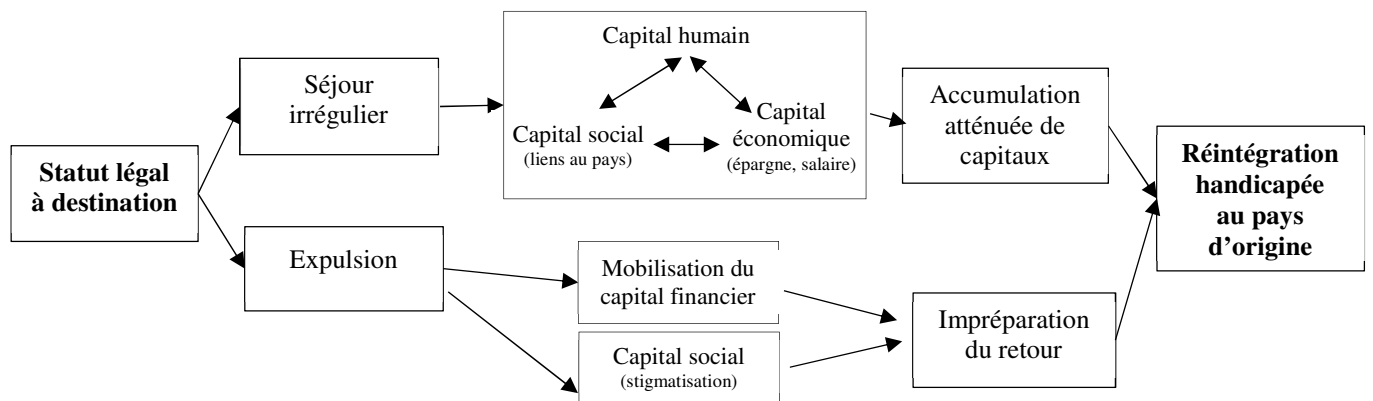
Plutôt qu'à l'ensemble des trajectoires administratives des migrants, dont on sait qu'elles peuvent être très complexes (un migrant peut être régularisé ou, inversement, tomber dans l'irrégularité), les recherches existantes s'intéressent à des moments particuliers de l'histoire des migrants. Quelques-unes s'intéressent au statut légal *au départ du pays d'accueil*. Deux études menées avec les données du projet MIREM (2006-2007), conduit en Algérie, Maroc et Tunisie auprès de migrants revenus majoritairement d'Italie, de France et d'Espagne, renseignent sur l'effet des « retours forcés », c'est-à-dire résultant d'une expulsion, du non-renouvellement d'un permis de séjour ou de problèmes administratifs ou fiscaux. Sur la base d'un indice très composite, qui combine le souhait de repartir, des difficultés déclarées d'ajustement au pays, la participation à des activités associatives politiques, ou encore la propriété du logement, Anda David conclut que les migrants de retour forcés rencontrent davantage de difficultés d'intégration sur le plan socio-culturel que les migrants que l'on peut dire « spontanés » (David 2017). Elle montre, en outre, qu'ils sont plus vulnérables sur le marché du travail : au moment de leur retour comme au moment de l'enquête, ils ont une probabilité significativement plus élevée d'être sans emploi, ce qui témoigne de l'effet durablement négatifs des conditions forcées du retour. Ils ont également moins de chance de devenir « entrepreneurs », c'est-à-dire employeurs ou travailleurs indépendants déclarés (Gubert et Nordman 2008). Dans le contexte sénégalais et avec les données du projet MAFE (2009-10), Cora Mezger Kveder & Marie-Laurence Flahaux ont montré, au contraire, que les migrants « involontaires » (c'est-à-dire rentrés au pays alors qu'ils ne le souhaitaient pas, mais pour des raisons qui n'étaient pas nécessairement administratives) ont une probabilité accrue d'être travailleur indépendant par rapport aux migrants « volontaires » et davantage encore par rapport aux non migrants. Cependant, les auteurs suggèrent qu'il s'agit essentiellement d'activités peu rémunératrices non déclarées, relevant d'occupations professionnelles de « dernier recours » pour des individus qui n'ont pas pu préparer leur retour (Mezger Kveder et Flahaux 2013). Les migrants de retour « involontaires » ont par ailleurs des risques accrus d'être sans revenus. En somme, au Maghreb comme au Sénégal, les migrants qui ont été contraints de rentrer dans leur pays, en particulier du fait de l'irrégularité de leur statut administratif, se trouvent en situation de désavantage par rapport aux autres migrants de retour, voire par rapport aux non migrants.

De plus rares études ont porté sur *l'effet du statut légal des migrants au moment de leur entrée à destination* plutôt qu'à l'effet du statut légal au moment de leur retour. Au Ghana, Rachel Sabates-Wheeler, Claudia Natali et Richard Black se sont intéressés à cet effet sur les

trajectoires de pauvreté des migrants de retour. Ils comparent les situations de bien-être économique subjectif avant et après migration. Ils montrent que les migrants de retour partis sans papiers ne sont pas davantage soumis au risque d'une dégradation de leur situation mais, en revanche, ils ont significativement moins de chance que les migrants réguliers de suivre une trajectoire ascendante (Sabates-wheeler, Natali, et Black 2007). L'étude d'El-Mallakh et Wahba sur les migrants revenus en Égypte, principalement du Moyen-Orient (pays du Golfe, Irak, Libye et Jordanie), conclut qu'une migration irrégulière, au moment de l'arrivée dans les pays de destination, a un impact négatif sur la réintégration économique des migrants dans leur pays d'origine (El-Mallakh et Wahba 2017) : toutes choses égales par ailleurs, les migrants de retour partis sans papiers ont, dans ce contexte, de moindres salaires que les migrants réguliers. Cependant, leurs salaires ne diffèrent pas significativement de ceux des non migrants. Ces différents résultats suggèrent que l'histoire administrative des migrants peut avoir des effets de long terme sur leur réintégration économique et socio-culturelle dans leur pays d'origine. Si les migrants irréguliers semblent systématiquement en situation de désavantage par rapport aux migrants réguliers après retour au pays, la comparaison avec les non migrants est moins explorée, donne lieu à des résultats plus incertains et peut-être davantage dépendants du moment d'observation du statut légal. Une limite de la littérature existante est que, observant la situation des migrants soit à leur entrée dans leur pays de destination soit à leur sortie, elle ne tient pas de la dimension longitudinale du statut légal des migrants. Or, puisque la situation administrative est une réalité changeante, *on peut s'attendre, par exemple, à ce que les migrants qui ont été en situation irrégulière pendant la totalité de leur séjour soient plus handicapés dans leur réintégration que ceux qui l'ont été de façon temporaire*. De fait, ils auront eu de moindres capacités d'accumuler différentes formes de capital (humain, social, financier) utiles à la réintégration (Cassarino 2004). Les études sur l'impact des programmes de régularisation démontrent, par exemple, un impact négatif du statut irrégulier sur les revenus, d'une magnitude cependant fortement variable, avec une réduction comprise entre 14 à 52% (Fasani 2015). Goldring et Landolt (2011) trouvent aussi que le statut légal à l'entrée a un impact durable sur la qualité des emplois durant le temps à destination, tandis que l'étude de Pan (2012) suggère que le statut légal aurait aussi un impact négatif sur le capital humain en ralentissant l'apprentissage de la langue du pays de destination (Pan 2012). De plus, les situations durables d'irrégularité tendent à éroder le capital social des migrants dans leur pays d'origine. D'une part, de manière directe, parce que les migrants sont alors dans l'impossibilité d'effectuer des visites au pays. Et, d'autre part, de manière indirecte parce que leurs moindres ressources économiques réduisent les transferts de fonds vers leurs proches (Åkesson 2010; E. R.

Vickstrom et Beauchemin 2016; Kossoudji et Cobb-Clark 2002), illustrant ainsi les possibles interactions entre les différentes formes de capital, notamment social et économique (Figure 1).

Figure 1. Schéma des mécanismes d'influence du statut légal sur la réintégration des migrants de retour



A comparer les différents moments d'observation du statut légal (entrée et sortie du pays de destination), la revue de littérature suggère, en outre, que *les situations d'expulsion placent les migrants de retour dans une situation accrue de vulnérabilité* (branche basse de la Figure 1). Un consensus académique présente l'expulsion comme une interruption du « cycle migratoire » au terme duquel le migrant est en principe prêt à réaliser son retour (Cassarino 2004; David 2017; M. Flahaux 2020; Scalettaris et Gubert 2019). Empêchés d'achever la préparation matérielle de leur retour qui se réalise contre leur gré, les migrants expulsés se trouvent handicapés dans leur processus de réintégration. A la violence vécue de l'expulsion s'ajoute une stigmatisation sociale qui peut s'exprimer dans les quartiers, voire dans les discours médiatiques et politiques nationaux (Bredeloup 2006; 2017). Les migrants expulsés auraient ainsi une plus forte propension à vouloir repartir (M.-L. Flahaux 2012; Schuster et Majidi 2013). Cette forme encadrée de retour apparaît ainsi comme une expérience très singulière dont les effets pourraient être plus marqués que ceux qui ont été estimés jusqu'ici dans des études qui incluaient les expulsions dans un ensemble plus vaste de migrations dites « forcées » ou « involontaires » (Gubert et Nordman 2008; David 2017; Mezger Kveder et Flahaux 2013).

En somme, étudier l'effet du statut légal sur la réintégration des migrants de retour nécessite de tenir compte non seulement du caractère longitudinal de l'histoire administrative des migrants, mais aussi des circonstances précises du retour (expulsion ou non). Dans cet article, notre objectif est de tester les hypothèses suivantes :

1. Les différentes formes d'irrégularité vécues par les migrants sont associées à différents niveaux de handicap en matière d'intégration sociale et économique dans le pays d'origine. On s'attend, en particulier, à ce que les situations les plus extrême d'irrégularité (expulsion ou irrégularité permanente) mettent les anciens migrants en situation de désavantage plus marqué par rapport aux migrants réguliers mais aussi par rapport aux non migrants ;
2. Ce handicap associé aux situations d'irrégularité s'expliquerait par un déficit d'accumulation (voire une perte) de capitaux pendant le séjour à l'étranger, l'ampleur de ce mécanisme pouvant varier selon les types d'expérience d'irrégularité. En l'occurrence, dans les cas d'expulsion, on s'attend à un effet spécialement marqué de l'érosion du capital social des migrants en raison de la stigmatisation dont les expulsés peuvent être victimes.

Le Sénégal offre un contexte particulièrement fécond pour tester l'ensemble de ces hypothèses. Parmi tous les pays d'Afrique subsaharienne, il est historiquement l'un de ce ceux qui est le plus engagé dans les migrations internationales (M.-L. Flahaux et De Haas 2016). Les migrations extracontinentales y ont pris une importance croissante, notamment à destination de l'Europe et notamment parmi les hommes (Beauchemin, Schoumaker, et Flahaux 2020). En 2019, pour environ 16 millions d'habitants dans le pays, 640 000 personnes nées au Sénégal vivaient dans un autre pays (soit un ratio de 4%), dont 45% en Afrique et 48% en Europe, où la France, l'Italie et l'Espagne apparaissent comme des destinations privilégiées (UN-DESA 2017). Les travaux qualitatifs suggèrent que le retour est une partie intégrante du projet migratoire des Sénégalais (Giulia Sinatti 2011), qui envisagent leur départ dans une logique temporaire permettant d'accumuler des savoir-faire et des moyens financier destinés à améliorer leur situation et celle de leur famille, conformément au modèle théorique de la nouvelle économie des migrations de travail². Les tentatives de mesure des migrations de retours confirment que ce mouvement est significatif : 10 ans après leur départ, environ 70 % des migrants partis entre le début des années 1970 et 2008 vers un pays africain étaient rentrés, la proportion étant cependant réduite à 25 % pour ceux qui avaient rejoint un pays développé (M.-L. Flahaux, Beauchemin, et Schoumaker 2013). Ces migrations sont essentiellement

² Les lecteurs intéressés par les théories des migrations de retour trouveront une revue complète, par exemple, in Cassarino (2004).

« spontanées », dans le sens où elles ne relèvent que minoritairement de contraintes administratives : 11 % des migrants de retour enquêtés en 2008 dans la région de Dakar mentionnaient qu'ils avaient eu des problèmes de papier. Les migrants sénégalais sans papiers ont d'ailleurs une probabilité plus faible de rentrer au pays que ceux qui jouissent d'un statut régulier (M.-L. Flahaux, Beauchemin, et Schoumaker 2014). Il n'en reste pas moins que les Sénégalais figurent parmi les nationalités les plus affectées par les expulsions dans les pays d'Europe où ils sont présents. En France, en 2017, ils occupaient la 8^{ème} place des nationalités pour lesquelles des mesures d'éloignement avaient été prononcées (avec 2 % de l'ensemble des mesures prononcées)³. Les départs irréguliers en migration ont pris de l'importance depuis les années 2000 : d'après les données du projet MAFE, près de 40 % des migrants arrivés entre 2000 et 2008 en France, Espagne ou Italie ont été en situation irrégulière pendant leur première année de séjour en Europe (Beauchemin, Schoumaker, et Flahaux 2020). La migration irrégulière fait l'objet d'une sélection négative sur le plan socio-économique. Une enquête réalisée à Dakar sur les intentions de migrer montre que les personnes se déclarant prêtes à partir irrégulièrement sont moins instruites que celles qui envisage une migration légale (Mbaye 2014). Des analyses menées sur les migrations réalisées (plutôt que sur les intentions) confirment que la probabilité d'émigrer sans visa vers la France, l'Espagne ou l'Italie diminue avec l'élévation du niveau d'études et du niveau de vie (E. Vickstrom 2014).

III. Données et méthode

TEMPER : une enquête dédiée aux migrants de retour

Notre recherche est basée sur l'exploitation des données de l'enquête TEMPER-Sénégal (« Temporary vs Permanent Migration »)⁴, qui –par l'étendue de son échantillon– est l'une des plus grandes enquêtes sur les migrations de retour. Les entretiens ont été réalisés en 2017-2018 en face à face auprès de 1 102 hommes, âgés de 20 à 75 ans et nés au Sénégal, dont 502 non migrants (individus n'ayant jamais vécu plus de 3 mois en dehors du Sénégal) et 600 migrants de retour ayant vécu au moins 3 mois en France ou en Espagne⁵. L'enquête se concentre sur les

³ https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/content/download/118290/948255/file/Rap_2017-L_immigration_irreguliere_Web.xlsm (site consulté le 11/04/2021)

⁴ Le projet TEMPER a été financé par le 7^{ème} programme cadre pour la recherche et le développement de la Commission européenne (grant agreement no. 613468). Pour plus d'informations sur le projet et sur l'accès aux données, voir : <http://www.temperproject.eu/>

⁵ Les études sus-citées sont fondées sur l'exploitation d'enquêtes dont les échantillons de migrants de retour varient d'environ 200 à 700 individus : 193 dans l'étude de Mezger Kveder et Flahaux, 215 dans celle de Sabates-

individus d'âge actif : sont inclus les individus ayant quitté le Sénégal après 1995 et rentrés au pays depuis 2000, alors qu'ils étaient âgés de 20 ans à 65 ans.

La stratégie d'échantillonnage a été conçue pour tenir compte, d'une part, de l'indisponibilité d'une base de sondage permettant d'identifier directement les migrants de retour et, d'autre part, de leur relative rareté dans la population générale. L'échantillon de l'enquête résulte d'une triple sélection. Au premier niveau, les départements comportant la plus grande proportion de migrants de retour selon le recensement de 2013 ont été choisis. Ils sont concentrés dans les régions de Dakar (4 départements), Thiès (3 dép.), Diourbel (1 dép.) et Louga (1 dép.) et couvrent des zones à la fois urbaines et rurales. Au second niveau, 35 communes ont été sélectionnées aléatoirement, avec l'objectif de réaliser 30 entretiens dans chaque commune (15 migrants de retour et 15 non migrants). Enfin, au troisième niveau, les migrants de retour ont été identifiés de proche en proche. Les méthodes de recrutement ont été diversifiées afin de limiter les possibles biais de sélection : 31% ont été repérés par du porte-à-porte ou dans les espaces publics, 38% ont été indiqués par des parents, relations ou voisins, et 26% ont été trouvés *via* un enquêté (snowballing), les autres ayant été signalés par des informateurs institutionnels (chefs de quartiers, associations...). Les non migrants ont été sélectionnés avec l'objectif de créer un « échantillon miroir » des migrants de retour : pour chaque migrant de retour enquêté, un non migrant du même âge, à deux ans près, et habitant la même rue ou le même quartier devait être enquêté⁶.

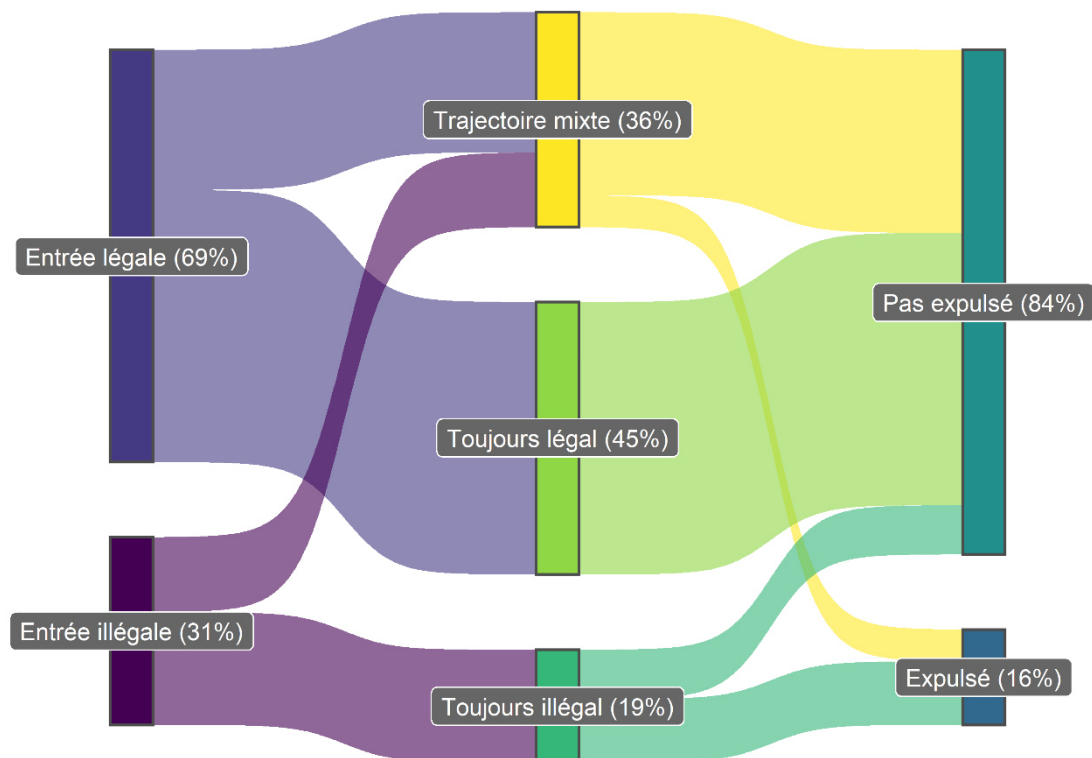
L'échantillon de l'enquête TEMPER ne peut en aucun cas être considéré comme représentatif de la population du Sénégal. Il est en revanche bien adapté pour réaliser des comparaisons entre migrants de retour et non migrants. La construction de l'échantillon n'incluait pas de critère de sélection relatif à l'histoire administrative des migrants. Plusieurs questions permettent cependant de reconstruire les trajectoires légales des enquêtés. La Figure 2 montre que l'échantillon est constitué pour moins d'un tiers de migrants de retour entrés en France ou en Espagne sans visa, 16% des enquêtés déclarant par ailleurs avoir été expulsés. Depuis leur arrivée en Europe jusqu'à leur retour au Sénégal, plus du tiers des enquêtés ont une trajectoire mixte, combinant –selon des modalités variables– des périodes de régularité et d'irrégularité. Les autres ont soit bénéficié en permanence d'un statut régulier (45% de l'échantillon), ou –au

Wheeler et al., 550 dans celles exploitant MIREM (David ou Gubert et Nordman), et finalement 717 dans l'étude de El-Mallakh et Whaba.

⁶ La différence d'effectifs entre les deux groupes (502 non migrants vs. 600 migrants de retour) s'explique par une mise à l'écart initiale de migrants rentrés depuis moins de 3 mois, ultérieurement réintroduits dans l'échantillon une fois confirmée la durée de séjour minimale de trois mois (les migrants ayant été recontactés 6 mois après la fin de la collecte).

contraire— ont vécu en permanence dans une situation de précarité administrative (19%). On trouvera en annexe des informations détaillées sur la nature des informations collectées au regard du statut légal des migrants (Tableau 5), ainsi qu’une désagrégation par ancien pays de destination des effectifs de l’échantillon (Figure 3).

Figure 2. Trajectoires légales des migrants – description de l’échantillon



Lecture : 69% des migrants de retour de l’échantillon sont légalement entrés en Europe (soit en étant dispensé d’un visa, soit en présentant un visa) ; 36% ont connu une trajectoire légale mixte, enchaînant des périodes d’irrégularité et de régularité (au moment de leur entrée en Europe, au moment de leur sortie ou pendant la durée de leur séjour) ; 84% n’ont pas été expulsés d’Europe.

Les questions relatives au statut légal sont des questions sensibles à aborder avec les enquêtés. Les enquêteurs ont reçu une formation spécifique pour les munir d’un argumentaire favorisant la confiance dans la relation d’enquête. Les participants ont notamment été informés de l’anonymisation des données et des clauses de confidentialité assurant que seuls des chercheurs habilités auraient l’autorisation d’analyser ces réponses pour établir des statistiques globales. Puisque les déclarations sont rétrospectives et ne les mettent donc pas en danger, on peut penser que les réponses des enquêtés sont sincères (peut-être davantage que quand elles sont collectées

dans les pays de destination). Compte tenu du caractère potentiellement stigmatisant de la question, il se peut néanmoins que certains migrants aient choisi de ne pas déclarer des situations passées d'irrégularité, voir même de refuser l'entretien.

Méthodes de comparaison des non migrants et des migrants de retour réguliers et irréguliers

Pour tester l'association entre statut légal et réintégration socio-économique des migrants de retour dans leur pays d'origine, nous comparons migrants de retour et non migrants, en distinguant différentes mesures du statut légal. Nos résultats distinguent trois types de comparaisons : (a) une description des caractéristiques des migrants de retour et des non migrants ; (b) une série de modèles logistiques qui permet de comparer non migrants et migrants de retour en contrôlant l'effet de l'âge et de variables socio-économiques susceptibles de rendre compte de l'effet de sélection sociale de la migration (éducation & origine sociale) [équation (1), ci-dessous] ; (c) une série de modèles consacrée aux seuls migrants de retour qui permet d'introduire dans les équations des variables qui rendent compte de la variété des expériences migratoires et notamment des différentes formes de capitaux en théorie associés à la réintégration des migrants de retour [équation (2), ci-dessous].

Ainsi, nos deux équations économétriques sont les suivantes :

$$(1) \quad Prob(y_i) = \alpha + \delta MR_i + \beta_0 X_{0,i} + \varepsilon_i$$

$$(2) \quad Prob(y_i) = \alpha + \gamma SL_i + \beta_0 X_{0,i} + \beta_1 X_{1,i} + \beta_2 X_{2,i} + \beta_3 X_{3,i} + \beta_4 X_{4,i} + \varepsilon_i$$

Où :

Pour chaque individu i , y_i représente une série d'indicateurs d'intégration, α une constante et ε_i un terme d'erreur idiosyncratique. Pour rendre compte du caractère multidimensionnel de l'intégration sociale et économique des enquêtés, y_i prend la forme de quatre indicateurs distincts présentés de façon détaillée en annexe (Tableau 4)⁷. Ils sont analysés séparément plutôt que sous la forme composite d'un index dont les résultats sont parfois difficiles à interpréter.

⁷ Dans une autre recherche en cours, nous analysons spécifiquement les effets de la trajectoire sur le statut d'occupation des migrants de retour, raison pour laquelle cet aspect n'est pas abordé dans cet article.

L'acquisition d'un bien immobilier (1) est un indicateur classique d'intégration qui rend objectivement compte de la capacité à constituer un patrimoine ; au Sénégal, c'est à la fois un investissement sûr et un symbole de réussite (Guilia Sinatti 2009; Kveder et Beauchemin 2015). Ne disposant pas de variable objective sur les revenus, nous ajoutons deux variables subjectives pour évaluer la réintégration économique du migrant de retour : sa satisfaction à l'égard de son revenu (2) et l'appréciation du niveau de vie de son ménage (3)⁸. Enfin, la variable concernant le souhait de rester dans le pays d'origine dans les cinq ans à venir (4) peut être considérée comme une synthèse de l'insertion socio-économique et culturelle de l'enquêté dans la société sénégalaise dès lors que l'on fait l'hypothèse qu'un individu bien inséré aura davantage envie de rester dans son pays que de (ré)émigrer.

MR_i est le statut migratoire (non migrant, migrant de retour « régulier », migrant de retour « irrégulier »), tandis que SL_i représente ce statut légal une fois que les non migrants sont éliminés de nos analyses. Afin de pouvoir tester notre première hypothèse sur les effets des situations d'irrégularité les plus extrêmes, nous faisons varier les spécifications du statut légal mesuré par MR_i et SL_i . Nous testons, d'une part, l'effet de variables ponctuelles d'irrégularité (entrée sans visa, expulsion) et, d'autre part, l'effet d'une variable de trajectoire qui tient compte de l'ensemble de l'histoire administrative des migrants qui ont pu être en situation toujours régulière, toujours irrégulière ou qui ont pu alterner ces états (trajectoires mixtes, cf. Figure 2).

$X_{0,i}$ et $X_{1,i}$ sont des vecteurs représentant des caractéristiques pré-migratoires et migratoires des individus enquêtés. L'introduction de ces variables nous permet de tester la robustesse du lien entre ancien statut légal en Europe et réintégration des migrants au Sénégal (hypothèse 2), en contrôlant autant que faire se peut les effets de sélection liés d'une part à l'émigration et d'autre part au retour. Il s'agit notamment de tenir compte du fait que les non migrants, les migrants réguliers et les migrants irréguliers ont –avant même la migration– des caractéristiques qui les différencient et qui peuvent expliquer des écarts dans leur insertion socio-économique dans la société sénégalaise. Les variables introduites dans le modèle sont, d'une part, le niveau de vie du ménage de l'enquêté lorsqu'il avait quinze ans et, d'autre part, son niveau d'instruction observé avant la première migration pour les migrants⁹. Les effets de sélection au

⁸ Ces deux variables se complètent pour rendre compte de la perception de l'enquêté sur sa situation économique. La variable satisfaction du revenu concerne les seuls individus qui ont une occupation, soit deux tiers de notre échantillon. La variable sur les revenus du ménage est quant à elle disponible pour l'ensemble de l'échantillon. Elle a l'avantage de tenir compte de toutes les sources possibles de revenus. Toutefois, l'interprétation est limitée par le fait que l'on ne connaît pas la position de l'enquêté dans le ménage.

⁹ Pour les non migrants, on tient compte du niveau d'instruction atteint à 28 ans, soit l'âge moyen de premier départ pour l'Europe dans notre échantillon.

retour sont contrôlés par une série de variables rendant compte du séjour des migrants en Europe (pays de destination, durée du séjour en Europe, temps passé depuis le retour au Sénégal, migration répétée ou non), ainsi que par les vecteurs suivants dans l'équation.

$X_{2,i}$, $X_{3,i}$ et $X_{4,i}$ représentent les différents types de capitaux (social, humain et économique) supposés médiatiser les effets du statut légal sur la réintégration des migrants de retour. Le capital humain est mesuré par l'acquisition en Europe de diplômes du supérieur ou de compétences techniques (informatiques, entrepreneuriales, professionnelles, sociales et linguistiques). Le capital économique est approché, d'une part, par la qualification de l'emploi durant la dernière année en Europe (avoir été ou non sous-employé) et, d'autre part, par la fréquence des transferts financiers vers le Sénégal dans l'année précédant le retour. Enfin, les variables de capital social rendent compte du soutien émotionnel et pratique (recherche de logement par exemple) prodigués par les proches *au moment du retour*. Pour chacun des indicateurs d'intégration y_i considérés, nous présentons une série de modèles emboîtés dans laquelle les vecteurs des variables $X_{2,i}$, $X_{3,i}$ et $X_{4,i}$ sont progressivement introduits afin de tester l'hypothèse 2 selon laquelle le handicap associé aux situations d'irrégularité s'expliquerait par un déficit d'accumulation de capitaux pendant le séjour à l'étranger.

Notre stratégie de comparaison entre non migrants, migrants de retour réguliers et migrants de retour irréguliers est entachée d'au moins deux limites. La première tient aux effets de sélection qui se jouent à la fois au moment du départ en migration et au moment du retour. En dépit de l'introduction de nombreuses variables supposées contrôler les effets de sélection et malgré l'emploi d'une technique d'échantillonnage assurant la plus grande ressemblance possible entre migrants de retour et non migrants (âge, quartier de résidence), nos modèles ne corrigent pas complètement les effets de sélection qui peuvent troubler la mesure de la relation entre statut légal et réintégration¹⁰. Nos résultats sont donc à interpréter davantage en termes d'associations qu'en termes de liens causaux. La seconde limite tient à la nature subjective de trois de nos indicateurs d'intégration : les écarts observés entre les individus de différents statuts migratoires peuvent rendre compte d'écarts objectifs dans leurs situations respectives au moment de l'enquête, mais ils peuvent aussi résulter de la modification de la perception des migrants du fait même de leur expérience migratoire. Ainsi l'évaluation du niveau de vie et la satisfaction de leur salaire par les migrants de retour pourrait être influencée par les niveaux de

¹⁰ Dans le souci de mieux contrôler les effets de sélection, nous avons également expérimenté l'introduction dans les modèles d'une variable destinée à rendre compte de la disposition des individus à prendre des risques. Par souci de parcimonie, nous ne l'avons finalement pas retenue dans les modèles parce que ses résultats ne sont pas significatifs et ne modifient pas les résultats relatifs au statut migratoire.

vies et de salaires dont ils bénéficiaient dans leur ancien pays d'accueil, des termes de comparaison que n'ont pas les non migrants. Le souhait de rester ou non au Sénégal est sans doute davantage encore influencée par le fait même d'avoir déjà vécu en dehors du pays. Pour former leur jugement, les migrants de retour bénéficient d'un niveau d'information qui excède largement celui des non migrants. Et la nature de leur expérience pourrait être déterminante dans leur choix de réponse. L'interprétation même du souhait de rester est encore davantage ambivalente pour les migrants de retour qui ont vécu dans des situations de précarité administrative, voire qui ont été expulsés. Ne pas vouloir repartir dans ce cas peut s'interpréter comme la volonté de ne pas revivre une expérience douloureuse tout autant (sinon davantage) que comme un indice de bonne réintégration (Kuschminder 2017).

IV. Résultats

En première approche, les résultats descriptifs du Tableau 1 confortent notre première hypothèse selon laquelle les effets apparents de l'irrégularité varient selon la durée et les moments auxquels elle concerne les migrants. On observe bien que les situations les plus extrêmes d'irrégularité (expulsion ou irrégularité permanente) mettent les anciens migrants en situation de désavantage marqué non seulement par rapport aux migrants réguliers mais aussi par rapport aux non migrants. Quel que soit l'indicateur d'intégration considéré, les migrants expulsés ont, en moyenne, une position socio-économique très dégradée par rapport aux autres groupes. L'écart le plus frappant concerne la propriété immobilière : seuls 9 % des migrants expulsés possèdent au moins un bien contre 47 % des migrants rentrés sans contrainte et 24 % des non migrants. Par ailleurs, les migrants qui ont toujours été en situation d'irrégularité sont également désavantagés par rapport aux non migrants et à tous les autres migrants, l'écart le plus important concernant de nouveau la propriété immobilière. Ils sont cependant légèrement plus nombreux que les non migrants à vouloir rester au Sénégal dans les 5 ans (44 % contre 39 %). Comment interpréter ce résultat ? Comme indiqué plus haut, il témoigne peut-être moins d'une intégration satisfaisante au pays d'origine que du rejet de l'idée de repartir pour les personnes qui ont vécu une longue expérience d'irrégularité. Les migrants ayant vécu des situations moins extrêmes d'irrégularité (entrée sans visa, trajectoires mixtes) ne présentent pas de telles situations de désavantage. En moyenne et sans surprise, leurs indicateurs d'intégration sont moins favorables que les migrants en situation régulière (entrée avec visa, trajectoire toujours régulière). En revanche, ils semblent nettement en meilleure posture socio-économique que les non migrants : ils sont plus fréquemment propriétaires d'un bien immobilier, plus

souvent satisfaits de leur situation économique et plus prompts à déclarer vouloir rester au Sénégal que les personnes qui n'ont jamais quitté le pays.

Tableau 1. Indicateurs d'intégration selon le statut légal (statistiques descriptives)

Variables dépendantes	Modalités	Non migrants	Statut légal à l'entrée		Statut légal à la sortie		Trajectoire légale		
			Entrée illégale	Entrée légale	Expulsé	Non-expulsé	Trajectoire toujours illégale	Trajectoire mixte	Trajectoire toujours légale
Satisfaction des revenus du travail	Satisfait	80 %	80 %	90 %	69 %	91 %	76 %	86 %	93 %
Propriété immobilière	A au moins un bien	24 %	27 %	48 %	9 %	47 %	15 %	44 %	51 %
Niveau de vie du ménage	Satisfaisant	71 %	77 %	91 %	61 %	91 %	69 %	87 %	93 %
Souhait de rester dans les 5 ans	Souhaite rester	39 %	49 %	56 %	35 %	57 %	44 %	58 %	55 %

Source : Temporary vs Permanent Migration TEMPER, 2018.

Echantillon : Age : 20-75 ans. Migrants de retour : hommes âgés entre 20 et 65 ans ; dernier pays de résidence : France ou Espagne et le retour devait avoir lieu entre 17 ans et 3 mois avant l'enquête. Non migrants : aucune expérience migratoire de plus de 3 mois.

Lecture : 39% des non migrants souhaitent rester dans le pays d'origine pendant les 5 prochaines années contre 35% des migrants de retour expulsés et 55% des migrants de retour avec une régularité permanente dans le pays d'accueil.

Les résultats des analyses multivariées, qui intègrent des variables de sélection, nuancent notre première hypothèse. Le Tableau 2 présente les résultats des modèles qui intègrent les non migrants et les migrants de retour (équation 1). Pour chaque variable dépendante (en colonne), le tableau résume les résultats de trois séries, dans lesquels varie la spécification du statut légal (les variables de contrôle étant identiques). La série 1 concerne les modèles qui testent l'effet du statut à l'entrée en Europe, la série 2 l'effet de l'expulsion, et la série 3 l'effet de la trajectoire d'ensemble. Les résultats montrent un très net avantage des migrants réguliers sur les non migrants. Quelles que soient les variables de réintégration ou les spécifications du statut légal considérées, ils ont des rapports de cotes significativement positifs qui montrent qu'ils ont davantage de chances d'être propriétaires d'un bien immobilier, satisfaits de leur salaire et de leur niveau de vie et, *in fine*, plus désireux de demeurer au Sénégal que les non migrants.

Les effets des formes extrêmes d'irrégularité (expulsion et trajectoire toujours irrégulière) sont quant à eux mitigés ; ils dépendent de l'indicateur considéré. Les migrants expulsés (série 2)

ont une probabilité très réduite d'être propriétaires d'un bien immobilier par rapport aux non migrants (- 68 % de chances par rapport aux non migrants, alors que les migrants de retour qui n'ont pas été expulsés ont, eux, trois fois plus de chances d'être propriétaires immobiliers, Tableau 2). En revanche, ils ne sont ni plus ni moins satisfaits de leur salaire et de leurs conditions de vie que les non migrants ; et ils n'ont ni plus ni moins envie de rester au Sénégal. Les résultats diffèrent légèrement pour les migrants qui n'ont jamais bénéficié d'un titre de séjour (série 3) : par rapport aux non migrants, ils n'ont ni plus ni moins de chances d'être satisfaits de leur condition économique et ni plus ni moins de chance d'être propriétaires. En revanche, ils se distinguent par leur plus grand souhait de rester au Sénégal. De nouveau, ce résultat, décorrélé des autres indicateurs d'intégration, laisse penser que leur moindre désir d'une nouvelle mobilité s'explique moins par leur bonne insertion au Sénégal que par leur désir de ne pas renouveler une longue expérience difficile de migration.

A contrario, et conformément à notre hypothèse, les migrants qui ont eu une expérience seulement temporaire d'irrégularité (trajectoire mixte, série 3) sont très avantagés par rapport aux non migrants : ils ont 2,6 fois plus de chances d'être propriétaires, 3,3 fois plus de chances de déclarer que le niveau de vie de leur ménage est satisfaisant, et 2 fois plus de chance de vouloir rester au Sénégal par rapport aux non migrants. Bien que moins significatifs, les résultats concernant les migrants entrés irrégulièrement en Europe (série 1) vont plutôt dans le même sens.

En somme, l'expérience de l'irrégularité a bien des effets différents selon sa nature. Pour l'essentiel, elle semble atténuer les effets positifs de la migration. Alors que les migrants réguliers sont toujours en situation d'avantage par rapport aux non migrants, les irréguliers ont, eux, des résultats mitigés. Le seul handicap très clair concerne le déficit d'accès à la propriété des migrants expulsés. Pour le reste, les expériences extrêmes d'irrégularité mettent sur un pied d'égalité les migrants et les non migrants. Enfin, ceux qui ont pu sortir de l'irrégularité alors qu'ils étaient en Europe sont plutôt mieux lotis que les non migrants.

Tableau 2. Résultats des modèles (rapports de cotes) qui comparent non migrants et migrants de retour, selon différentes spécifications du statut légal (équation 1)

	<i>Souhait de rester au Sénégal</i>	<i>Niveau de vie du ménage satisfaisant</i>	<i>Satisfaction des revenus du travail</i>	<i>Propriété immobilière</i>
Série 1 - Statut à l'entrée en Europe				
<i>Non migrant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Entrée légale	1.791***	4.057***	1.942***	3.009***
Entrée illégale	1.754***	1.625**	1.166	1.316
Série 2 – Statut à la sortie				
<i>Non migrant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Non expulsé	2.012***	4.361***	2.337***	3.064***
Expulsé	0.962	0.775	0.644	0.323***
Série 3 Trajectoire légale				
<i>Non migrant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Toujours légale	1.654***	5.436***	2.963***	3.370***
Mixte	2.154***	3.283***	1.489	2.644***
Toujours illégale	1.486*	0.968	0.878	0.614
Autres variables indépendantes				
Contrôle : âge & variables de sélection (éducation & origine sociale)	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>N</i>	<i>1073</i>	<i>1087</i>	<i>834</i>	<i>1087</i>
Significativité : * $p < 0.1$; ** $p < 0.05$; *** $p < 0.01$				
Source : Temporary vs Permanent Migration TEMPER, 2018.				
Lecture : les migrants de retour non expulsés ont 2,01 fois plus de chances de vouloir rester dans le pays d'origine durant les 5 prochaines années par rapport aux non migrants.				

Afin de pouvoir mieux prendre en compte les caractéristiques ayant trait à l'expérience migratoire, nous nous concentrons dans la suite des analyses sur les seuls migrants de retour. Les résultats des modèles de l'équation 2 sont présentés dans le Tableau 3. On fait de nouveau varier les spécifications du statut légal : la série 1 compare les individus selon leur statut à l'entrée et à la sortie en Europe, alors que la série 2 s'intéresse aux trajectoires légales. Nous intégrons progressivement dans ces modèles dédiés aux migrants les variables de sélection pré-migratoire (M1), d'expérience migratoire (M2) et les variables proxy de capital économique, social et humain qui peuvent être accumulés en cours de migration (M3 à M6). Seuls sont présentés les rapports de cotes des variables de statut légal, les résultats des autres variables de contrôle disponibles en annexe (Tableau 8 et Tableau 9). Les résultats de la série 1 confirment avec encore davantage de force notre première hypothèse. L'effet de l'expulsion est significatif et fortement négatif pour nos quatre variables dépendantes, l'impact le plus fort concernant la propriété immobilière, puisque les migrants expulsés ont 83 % moins de chances de posséder un bien immobilier (série 1). A l'inverse, l'effet du statut légal à l'entrée n'est significatif pour aucune des 4 variables dépendantes. L'introduction de l'expulsion dans le même modèle a ainsi absorbé une bonne partie des effets visibles dans le précédent tableau avec l'échantillon

complet, en particulier pour la satisfaction des revenus du ménage et la propriété immobilière¹¹. On avait relevé ci-dessus que les migrants expulsés ont plus de chances de déclarer leur souhait de rester au Sénégal que les non-migrants qui formaient la catégorie de référence des modèles du Tableau 2. Ici, les résultats montrent sans ambiguïté que les migrants expulsés ont deux fois moins de chances de vouloir rester au Sénégal que les migrants rentrés sans contrainte administrative (modèle 2). Les résultats concernant l'effet d'une trajectoire toujours irrégulière (série 2) vont dans le même sens que ceux relatifs aux effets de l'expulsion¹². Les migrants toujours irréguliers ont, par exemple, 74 % moins de chance que les migrants toujours légaux de déclarer un niveau de vie suffisant pour couvrir les besoins élémentaires de leur ménage. En somme, si l'intensité des résultats varie selon la mesure du statut légal, on observe communément un effet fortement négatif des situations extrêmes d'irrégularité, en particulier pour l'expulsion (hypothèse 1).

Les variations des résultats des modèles 0 à 6 permettent de tester les mécanismes par lesquels passe l'influence du statut légal sur la réintégration des migrants de retour. En première instance, les très faibles variations des rapports de cotes entre les modèles 0 et 1 semblent indiquer un faible effet médiateur des variables de sélection sociale avant le départ en migration (origine sociale, niveau d'éducation). L'introduction des variables décrivant l'expérience migratoire en Europe dans le modèle 2 (pays de destination, durée du séjour, multiplicité éventuelle des départs, temps écoulé depuis le retour) absorbe, en revanche, les effets négatifs des situations irrégulières les moins extrêmes ou les plus lointaines (trajectoire mixte, entrée irrégulière) : les résultats qui étaient significatifs cessent de l'être à partir du modèle 2. Autrement dit, les conditions de séjour en Europe modifient notablement les effets d'une entrée irrégulière. Au-delà du modèle 2, les résultats permettent de tester notre seconde hypothèse, selon laquelle le handicap socio-économique des migrants qui ont vécu en situation d'irrégularité pourrait s'expliquer par un déficit d'accumulation de capitaux durant la migration, voire par une érosion de leur capital social au moment du retour, notamment dans les cas d'expulsion. Cette hypothèse est plutôt confortée dans le sens où l'introduction de ces variables de capital « absorbe » peu à peu l'effet négatif de l'irrégularité : la comparaison des modèles 2

¹¹ Ceci est visible en particulier grâce à une autre série de modèle du tableau 3 avec l'entrée irrégulière sans l'expulsion, non montré par souci de simplicité.

¹² On pourrait penser que cet effet des trajectoires toujours irrégulières soit attribuable à un effet d'expulsion des personnes concernées. On a testé cette hypothèse dans des modèles complémentaires dans lesquelles les expulsés étaient recatégorisés dans une quatrième modalité. Les résultats (non montrés) de la modalité « toujours irrégulier et non-expulsé » indiquent que l'effet d'une irrégularité permanente se retrouve que les personnes aient été expulsées ou non.

et 6 montre que les rapports de cote associés aux situations d'irrégularités se rapprochent presque systématiquement de 1 lorsqu'on intègre l'ensemble des variables de capital au modèle. Cet effet d'absorption est cependant de très faible ampleur. Les migrants qui ont été expulsés (série 1) ont, par exemple, 83% moins de chance d'avoir une propriété immobilière dans le modèle 2 (sans variable de capital liée à la migration), contre 79% moins de chance dans le modèle 6 qui intègre toutes les variables de capital. Les écarts observés entre les modèles 2 et 6 sont similaires pour les autres indicateurs d'intégration (à l'exception de l'indicateur sur la satisfaction du revenu). Les résultats sont très semblables lorsqu'on s'intéresse à l'effet de la trajectoire administrative complète plutôt qu'au moment de l'irrégularité (série 2).

Certaines formes de capital jouent-elles un rôle plus important pour expliquer (médiatiser) l'effet du statut légal sur la réintégration des migrants ? La comparaison du modèle 2 (sans variable de capital) avec chacun des modèles 3, 4 et 5 (qui intègrent, tour à tour, les variables relatives au capital social, humain et économique) montre peu d'effets spécifiques : dans l'ensemble, les rapports de cote associés à l'expulsion ou à une trajectoire toujours irrégulière sont très voisins dans les modèles 3, 4 et 5, quel que soit l'indicateur considéré (ils sont même rigoureusement identiques, 0,32***, pour l'indicateur du niveau de vie du ménage dans la série 1). Deux effets médiateurs se distinguent : d'une part, celui du capital économique, plus important pour l'accès à la propriété immobilière (le rapport de cote passe de 0,32*** dans le modèle 2 à 0,38*** dans le modèle 5, série 2) ; d'autre part, celui du capital humain sur le souhait de rester au Sénégal (le rapport de cote passe de 1,20 dans le modèle 2 à 1,67* dans le modèle 4, série 2). Nous nous attendions à ce que la dégradation du capital social dans les cas de retours forcés par les autorités administratives ait un rôle médiateur fort pour expliquer l'effet négatif de l'expulsion sur les différents indicateurs d'intégration. Cette hypothèse n'est pas vérifiée par nos modèles. Le soutien pratique et/ou émotionnel reçu au moment du retour est un facteur explicatif significatif pour les quatre indicateurs d'intégration considérés (Tableau 9 en annexe), en revanche sa prise en compte dans les modèles ne modère pas notablement l'effet négatif de l'expulsion sur ces mêmes indicateurs.

Tableau 3. Indicateurs d'intégration - Résultats des modèles de l'équation 2 (rapports de cotes)

		Modèle 0	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Série 1 - Statut à l'entrée et à la sortie en Europe								
Propriété immobilière (N=582)	<i>Entrée légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entrée illégale	0,61**	0,63**	0,72	0,74	0,73	0,74	0,75
	<i>Non expulsé</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Expulsé	0,13***	0,13***	0,17***	0,16***	0,19***	0,19***	0,21***
Niveau de satisfaction du revenu (N=435)	<i>Entrée légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entrée illégale	0,83	1,02	1,19	1,16	1,19	1,12	1,07
	<i>Non expulsé</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Expulsé	0,25***	0,27***	0,38**	0,40**	0,38**	0,36**	0,36**
Niveau de vie du ménage (N=582)	<i>Entrée légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entrée illégale	0,59*	0,57*	0,64	0,58	0,68	0,66	0,65
	<i>Non expulsé</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Expulsé	0,20***	0,20***	0,30***	0,32***	0,32***	0,32***	0,36**
Souhait de rester au Sénégal (N=573)	<i>Entrée légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entrée illégale	1,04	1,26	1,37	1,50*	1,56**	1,43	1,72**
	<i>Non expulsé</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Expulsé	0,39***	0,46***	0,43***	0,41***	0,49**	0,44***	0,47**
Série 2 – Trajectoire légale								
Propriété immobilière (N=582)	<i>Toujours légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Mixte	0,77	0,80	1,01	1,00	0,93	1,01	0,93
	Toujours illégale	0,17***	0,19***	0,30***	0,29***	0,34***	0,38***	0,37***
Niveau de satisfaction du revenu	<i>Toujours légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Mixte	0,47**	0,52*	0,62	0,70	0,60	0,67	0,72
Niveau de satisfaction du revenu (N=435)	Toujours illégale	0,24***	0,34***	0,53	0,56	0,51	0,53	0,52
Niveau de vie du ménage Niveau de vie du ménage (N=582)	<i>Toujours légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Mixte	0,53**	0,57*	0,71	0,86	0,72	0,69	0,88
	Toujours illégale	0,18***	0,16***	0,26***	0,29***	0,29***	0,29***	0,35**
Souhait de rester au Sénégal	<i>Toujours légale</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Mixte	1,17	1,36	1,55**	1,51*	1,79***	1,50*	1,74**
	Toujours illégale	0,65*	0,93	1,20	1,23	1,67*	1,23	1,66
Autres variables indépendantes								
	Âge & variables de sélection (éducation & origine sociale)	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Expérience migratoire	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Capital social	-	-	-	Oui	-	-	Oui
	Capital humain	-	-	-	-	Oui	-	Oui
	Capital économique	-	-	-	-	-	Oui	Oui
Significativité : *p<0,1; **p<0,05; ***p<0,01								
Source : Temporary vs Permanent Migration TEMPER, 2018.								
Notes : variables de contrôle : âge, niveau d'instruction, origine sociale, pays de dernière migration, somme du temps passé dans l'EU, temps écoulé depuis le dernier retour, plusieurs migrations dans l'UE, diplômes et compétences acquises lors de la migration, soutien émotionnelle des proches au moment du dernier retour, fréquence des transferts de fonds durant la dernière année de migration, avoir un emploi à hauteur de sa qualification au moment du retour dans le pays d'origine.								

V. Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser les effets du statut légal sur la réintégration des migrants de retour. A notre connaissance, cette étude est la première à tenir compte de la dimension longitudinale de l'histoire administrative des migrants, en s'intéressant à la fois à leurs conditions d'entrée et de sortie (une entrée sans visa ou un retour forcé) et à l'ensemble de leur trajectoire légale. Nos résultats confortent le bien-fondé de cette démarche. De fait, l'effet du statut légal varie notablement selon la temporalité de son observation. L'intuition selon laquelle seules les situations extrêmes d'irrégularité créent les conditions d'un net handicap socio-économique au retour est confortée par nos analyses. Si la comparaison des migrants de retour avec les non migrants montre un avantage très marqué des migrants réguliers (soit à l'entrée en Europe, soit au moment du retour, soit pendant la totalité de leur trajectoire), elle montre aussi que l'irrégularité met rarement les migrants en situation de désavantage par rapport à ceux qui n'ont jamais quitté le pays. L'expérience d'une expulsion est la seule qui crée un handicap socio-économique, mesuré à travers une moindre probabilité de posséder un bien immobilier. *A contrario*, les migrants qui ont été temporairement sans papiers (trajectoire mixte) sont en meilleure posture que les non migrants, y compris lorsque les modèles contrôlent l'origine sociale des individus. Autrement dit, alors que l'expérience d'irrégularité à destination peut constituer un handicap pour la réintégration des migrants de retour, nos résultats suggèrent que les migrants peuvent surmonter ce handicap si leur irrégularité a été passagère. La migration, même irrégulière, apporterait un avantage en termes d'insertion socio-économique par rapport à ceux qui n'ont pas migré, sauf dans les situations d'irrégularité les plus extrêmes.

Les résultats comparant les migrants de retour entre eux (plutôt que par rapport aux non migrants) confortent aussi l'idée que les effets de l'irrégularité varient selon qu'elle est vécue au moment du départ ou du retour au pays. Alors que l'expérience d'une entrée irrégulière en Europe n'a pas d'effet significatif dans les modèles les plus complets (à l'exception d'un souhait accru de rester au Sénégal), les situations d'expulsion mettent systématiquement les migrants dans une position socio-économique nettement dégradée par rapport aux autres migrants de retour. Ils ont des probabilités très amoindries d'être propriétaires d'un bien immobilier, de se déclarer satisfaits de leurs revenus et du niveau de vie de leur ménage, ou *in fine* de souhaiter rester au Sénégal. Les résultats relatifs à la *durée* dans l'irrégularité conduisent à des conclusions similaires : les migrants qui ont été en situation irrégulière pendant une partie seulement de leur séjour en Europe ne se distinguent pas de ceux qui ont toujours bénéficié

d'un titre de séjour (de nouveau, sauf par leur souhait accru de rester au Sénégal), tandis que ceux qui n'ont jamais eu de papiers sont en situation de désavantage pour deux des quatre indicateurs (moindre probabilité d'être propriétaire et d'être satisfait de son niveau de vie).

Ce sont clairement les migrants expulsés qui souffrent des handicaps les plus constants, à la fois parce qu'ils s'expriment avec des valeurs fortement négatives et très significatives dans toute les spécifications des modèles, mais aussi parce qu'ils s'observent pour tous les indicateurs d'intégration. Il est possible cependant que cet effet fortement négatif soit sous-estimé dans nos analyses. En effet, la littérature rapporte que l'expérience d'une expulsion est à la fois traumatisante et stigmatisante (Bredeloup 2017), ce qui pourrait conduire à une sous-déclaration des expulsions en situation d'enquête. Si tel était le cas dans les données de TEMPER, des personnes qui ont été expulsées pourraient être comptabilisées parmi celles qui ne l'ont pas été, ce qui contribuerait à atténuer les écarts entre les statuts migratoires. Cela dit, sans remettre en cause le caractère stigmatisant de l'expulsion, nos résultats montrent que le déficit d'intégration socio-économique des migrants expulsés n'est que très faiblement associé à un défaut de soutien matériel ou émotionnel apporté aux migrants de retour par leur entourage. Ce résultat tend à indiquer que leur handicap s'explique par d'autres difficultés que celles liées à une possible érosion de leur capital social en lien avec les conditions forcées de leur retour. De manière générale cependant, nos résultats montrent que les variables de capital accumulé (ou érodé) en migration, qu'il soit social, humain ou financier, médiatisent très peu les effets du statut légal. Ce résultat, qui semble étonnant, pourrait s'expliquer par le fait que les variables introduites dans les modèles ne sont pas les meilleurs *proxies* des différentes formes de capitaux affectés par l'expérience de l'irrégularité en Europe. De manière semblable, les effets du statut légal sont peu modulés par la prise en compte des variables de sélection sociale habituellement associées à l'expérience d'un départ irrégulier (origine sociale et niveau d'éducation du migrant). Les effets de sélection sont cependant difficiles à contrôler totalement et il se peut qu'ils soient sous-estimés dans nos modèles.

Plutôt que de créer un indicateur composite d'intégration, nous avons préféré observer dans cette étude l'effet du statut légal sur quatre indicateurs considérés de façon isolée. Les résultats confortent cette stratégie pour au moins deux raisons. D'une part, s'agissant de la situation économique des migrants, il nous est possible de distinguer les résultats selon qu'ils portent sur une mesure objective (la propriété d'un bien immobilier) ou sur des mesures subjectives (variables de bien-être économique). Nos résultats montrent que les résultats sont convergents pour ces deux types de variables, mais aussi que la mesure objective est celle qui montre les

résultats les plus marqués. Le désavantage observé parmi les migrants qui ont eu les expériences les plus extrêmes d'irrégularité ne peut donc être réduit à un biais de déclaration dans les réponses aux questions subjectives. D'autre part, notre approche désagrégée des indicateurs d'intégration permet de confirmer le caractère ambivalent de la variable relative au souhait de rester au Sénégal. Au contraire des autres variables dépendantes pour lesquelles les effets des différentes mesures de statut légal sont constants (agissant toujours dans le même sens, même s'ils perdent en significativité), la probabilité de déclarer une intention de sédentarité varie notablement selon les mesures. Dans les modèles les plus complets qui comparent les migrants de retour entre eux, une entrée irrégulière en Europe ou une trajectoire en partie irrégulière conduisent à réduire le désir de migrer, alors que –au contraire– une expulsion augmente la probabilité de se projeter dans un nouvel épisode migratoire par rapport aux migrants rentrés de leur propre gré. Cette variabilité des résultats témoigne de ce que le souhait de rester au pays d'origine ne peut pas être simplement considéré comme un indicateur de réintégration des migrants de retour et qu'il est préférable de l'étudier de façon séparée (Kuschminder 2017).

Au-delà de cet enjeu méthodologique, les effets des différentes formes de statut légal sur le souhait de migrer soulèvent des questions d'ordre politique. Que les migrants forcés à rentrer par les autorités administratives soient plus enclins à repartir que ceux qui sont rentrés de leur propre chef n'est pas un résultat surprenant au regard de la littérature qui a montré l'importance pour les migrants de retour d'avoir mené à terme leur projet migratoire (M. Flahaux 2020; Cassarino 2004). C'est cependant un résultat qui questionne l'efficacité des pratiques d'expulsion des migrants, alors même qu'elles constituent un pilier des politiques migratoires européennes. En outre, le fait que les migrants de retour qui ont eu une trajectoire partiellement irrégulière sont plus enclins à vouloir rester au Sénégal conduit à s'interroger sur les effets des politiques de régularisation sur le retour des migrants. Elles pourraient faciliter la réinsertion socio-économique des migrants après leur retour, sans pour autant limiter les retours puisque d'autres travaux ont montré que, par rapport aux migrants irréguliers, les migrants pourvus de papiers ont des probabilités équivalentes ou accrues de retour (M.-L. Flahaux, Beauchemin, et Schoumaker 2014; González-Ferrer et al. 2014). Ces remarques appellent des travaux complémentaires dans deux directions au moins. D'une part, il conviendrait de tester précisément les effets des régularisations qui ne forment qu'une partie des trajectoires mixtes de cet article et dont les effectifs sont insuffisants dans l'enquête TEMPER pour réaliser des analyses plus fines. D'autre part, la mesure des intentions est un exercice complexe (Carling et Mjelva 2021) et la simple expression d'un souhait de migrer dans les cinq ans à venir (mesure

employée dans cet article) peut différer notablement d'une mesure qui s'intéresserait, plus concrètement, aux démarches déjà entreprises pour préparer un départ. Dans l'attente de ces futures recherches, on retiendra néanmoins que l'histoire légale des migrants lorsqu'ils sont en Europe peut lourdement impacter leurs conditions de réintégration.

VI. Références :

- Adam, Ilke, Florian Trauner, Leonie Jegen, et Christof Roos. 2020. « West African Interests in (EU) Migration Policy. Balancing Domestic Priorities with External Incentives ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 46 (15): 3101-18. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1750354>.
- Åkesson, Lisa. 2010. « Cape Verdean Notions of Migrant Remittances ». *Cadernos de Estudos Africanos*, n° 20 (décembre): 139-59. <https://doi.org/10.4000/cea.168>.
- Beauchemin, Cris, Bruno Schoumaker, et Marie-Laurence Flahaux. 2020. « Three Sub-Saharan Migration Systems in Times of Policy Restriction ». *Comparative Migration Studies*, n° Forthcoming.
- Bredeloup. 2017. *The Migratory Adventure as Moral Experience*.
- Bredeloup, Sylvie. 2006. « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire ». *Afrique contemporaine* n° 217 (1): 185-201.
- Carling et Mjelva. 2021. « Survey instruments and survey data on migration aspirations ». QuantMig Project Report Deliverable 2.1.
- Cassarino, Jean-Pierre. 2004. « Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited ». *International Journal on Multicultural Societies* 6 (2): 253-79.
- . 2008. « Conditions of Modern Return Migrants – Editorial Introduction ». *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)* 10 (2): 95-105.
- . 2020. « Are Current 'Return Policies' Return Policies? » In *Routledge Handbook of Migration and Development*, par Tanja Bastia et Ronald Skeldon, édité par Tanja Bastia et Ronald Skeldon, 1^{re} éd., 343-52. First Edition. | New York : Routledge, 2020.: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315276908-31>.
- David, Anda M. 2017. « Back to Square One: Socioeconomic Integration of Deported Migrants ». *International Migration Review* 51 (1): 127-54.
- Dumont, Jean-Christophe, et Gilles Spielvogel. 2008. « Les migrations de retour : un nouveau regard ». In *Perspectives des migrations internationales 2008 : rapport annuel*, 181-246. Paris: OECD Publishing. http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-fr.
- El-Mallakh, Nelly, et Jackline Wahba. 2017. « RETURN MIGRANTS AND THE WAGE PREMIUM: DOES THE LEGAL STATUS OF MIGRANTS MATTER? » *Economic Research Forum*, 23.
- Fasani, Francesco. 2015. « Understanding the Role of Immigrants' Legal Status: Evidence from Policy Experiments ». *CESifo Economic Studies* 61 (3-4): 722-63. <https://doi.org/10.1093/cesifo/ifv006>.
- Flahaux, Marie-Laurence. 2012. « L'effet des appuis institutionnels après le retour sur la réinsertion des migrants au Sénégal et en RD Congo ». In *Conférence de l'AIDELF sur la démographie et les politiques sociales*.
- Flahaux, Marie-Laurence. 2020. « Reintegrating After Return: Conceptualisation and Empirical Evidence from the Life Course of Senegalese and Congolese Migrants ». *International Migration*, avril, imig.12705. <https://doi.org/10.1111/imig.12705>.

- Flahaux, Marie-Laurence, Cris Beauchemin, et Bruno Schoumaker. 2013. *3 - Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises*. Armand Colin. <https://www.cairn.info/migrations-africaines-le-codeveloppement--9782200277369-page-91.htm>.
- . 2014. « De l'Europe vers l'Afrique : les migrations de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo ». *Population Societes* N° 515 (9): 1-4.
- Flahaux, Marie-Laurence, et Hein De Haas. 2016. « African migration: trends, patterns, drivers ». *Comparative Migration Studies* 4 (1): 1.
- González-Ferrer, Amparo, Pau Baizán, Cris Beauchemin, Elisabeth Kraus, Bruno Schoumaker, et Richard Black. 2014. « Distance, Transnational Arrangements, and Return Decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese Migrants ». *The International Migration Review* 48 (4): 939-71.
- Gubert, Flore, et Christophe J Nordman. 2008. « Return migration and small enterprise development in the Maghreb », European University Institute, , 48.
- Kossoudji, Sherrie A., et Deborah A. Cobb-Clark. 2002. « Coming out of the Shadows: Learning about Legal Status and Wages from the Legalized Population ». *Journal of Labor Economics* 20 (3): 598-628.
- Kuschminder, Katie. 2017. « Interrogating the Relationship between Remigration and Sustainable Return ». *International Migration* 55 (6): 107-21. <https://doi.org/10.1111/imig.12378>.
- Kveder, Cora Mezger, et Cris Beauchemin. 2015. « The Role of International Migration Experience for Investment at Home: Direct, Indirect, and Equalising Effects in Senegal ». *Population, Space and Place* 21 (6): 535-52. <https://doi.org/10.1002/psp.1849>.
- Mbaye, Linguère Mously. 2014. « “Barcelona or die”: understanding illegal migration from Senegal ». *IZA Journal of Migration* 3 (1): 21. <https://doi.org/10.1186/s40176-014-0021-8>.
- Mezger Kveder, Cora Leonie, et Marie-Laurence Flahaux. 2013. « Returning to Dakar: A Mixed Methods Analysis of the Role of Migration Experience for Occupational Status ». *World Development* 45: 223-38.
- Pan, Ying. 2012. « The Impact of Legal Status on Immigrants' Earnings and Human Capital: Evidence from the IRCA 1986 ». *Journal of Labor Research* 33 (2): 119-42. <https://doi.org/10.1007/s12122-012-9134-0>.
- Sabates-Wheeler, Rachel. 2009. « Human Development Research Paper 2009/26 », 61.
- Sabates-wheeler, Rachel, Claudia Natali, et Richard Black. 2007. *Migration, Legal Status and Poverty: Evidence from Return to Ghana*. University of Sussex. Brighton.
- Scalettaris, Giulia, et Flore Gubert. 2019. « Return Schemes from European Countries: Assessing the Challenges ». *International Migration* 57 (4): 91-104. <https://doi.org/10.1111/imig.12467>.
- Schuster, Liza, et Nassim Majidi. 2013. « What Happens Post-Deportation? The Experience of Deported Afghans », 20.
- Sinatti, Giulia. 2011. « ‘Mobile transmigrants’ or ‘unsettled returnees’? myth of return and permanent resettlement among Senegalese migrants ». *Population, Space and Place* 17 (2): 153-66.
- Sinatti, Giulia. 2009. « Home is where the heart abides migration, return and housing in Dakar, Senegal ». *Open House International*.
- Vickstrom, Erik. 2014. « Pathways into Irregular Status Among Senegalese Migrants in Europe ». *The International Migration Review* 48 (4): 1062-99.
- Vickstrom, Erik R., et Cris Beauchemin. 2016. « Irregular Status, Territorial Confinement, and Blocked Transnationalism: Legal Constraints on Circulation and Remittances of

Senegalese Migrants in France, Italy, and Spain ». *Comparative Migration Studies* 4 (1): 15. <https://doi.org/10.1186/s40878-016-0037-8>.

Annexes :

Tableau 4. Variables dépendantes

Variable dépendante	Question	Modalités de réponses retenues pour les analyses
Souhait de rester dans le pays d'origine dans les cinq ans à venir	« Si vous pouviez choisir entre (ré-) émigrer et travailler ici (Sénégal) pendant les cinq années à venir, préféreriez-vous restez ici ? »	Rester vs. Partir
Niveau de vie du ménage	« Les ressources de votre ménage vous permettent-elles de couvrir tous vos besoins élémentaires ainsi que ceux des personnes dépendant de vous économiquement ? »	Ressources suffisantes (par regroupement des modalités « plus que suffisantes » et « suffisantes ») vs. ressources insuffisantes (« parfois suffisantes » ou « insuffisantes »)
Satisfaction à l'égard des revenus de travail	« Êtes-vous satisfait des revenus de votre activité actuelle ? »	Satisfait (par regroupement des modalités « très satisfait », « assez satisfait » vs. insatisfait (« pas très satisfait » ou « pas satisfait du tout »)
Propriété immobilière	« Êtes-vous ou avez-vous été propriétaire d'un bien immobilier, une maison, un appartement ou d'un local ? »	Propriétaire d'au moins un bien immobilier au moment de l'enquête

Tableau 5. Variables sur le statut légal des migrants

Variable de statut légal	Question ou construction de la variable	Modalités
<i>Variables ponctuelles</i>		
Statut légal à l'entrée	« Quels documents aviez-vous lorsque vous êtes arrivé dans votre dernier pays d'accueil ? »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un passeport du pays de destination 2. Un passeport sénégalais 3. Un passeport d'un autre pays de l'UE 4. Un visa de 3 mois au plus 5. Un visa ou un permis de séjour de plus de 3 mois 6. Aucun de ces documents (pas nécessaires, pas de visa requis) 7. Aucun de ces documents (irrégulier ou demandeur d'asile)
Expulsion	« Laquelle ou lesquelles de ces situations décrit/décrivent le mieux le contexte de votre retour ? »	<ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai été déporté/expulsé 2. Autres raisons 3. Je me suis senti obligé de retourner 4. Le but de mon voyage était accompli

Variable longitudinale

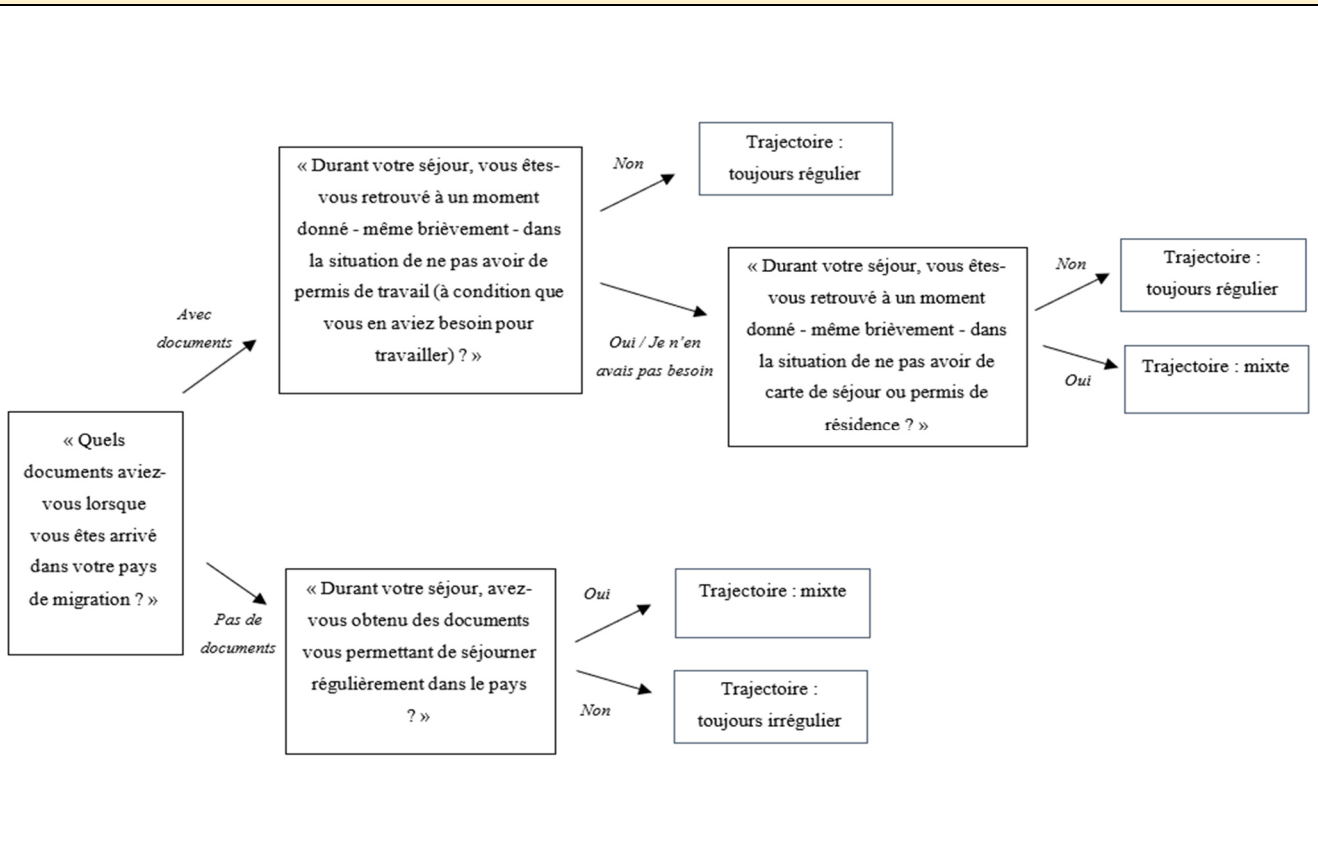
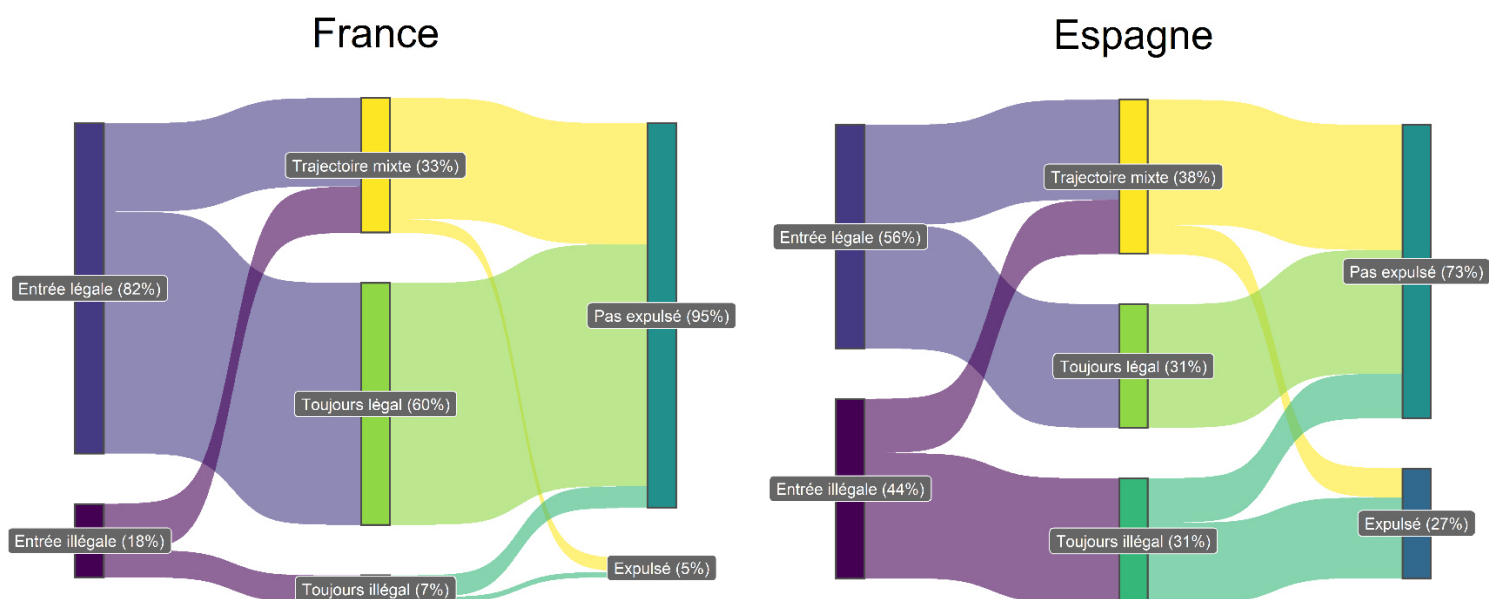


Figure 3. Trajectoires légales des migrants – Présentation de l'échantillon par dernier pays de destination en Europe



Lecture : cf. figure 2

Tableau 6. Variables de contrôle et de capital

Variable	Question
Variables de contrôle	
Socio-démographique (avant la première migration)	
Âge	Date de naissance
Niveau d'instruction avant la première migration	« Pourriez-vous me dire quels niveaux d'études vous avez suivis pendant cette période, en commençant par le premier ? »
Origine sociale	« Si vous pensez à la situation du ménage dans lequel vous viviez quand vous aviez 15 ans, diriez-vous qu'à l'époque vous aviez suffisamment pour subvenir à vos besoins essentiels ? »
Parcours migratoire	
Pays de dernière migration	« Quel était le pays suivant dans lequel vous avez vécu pour au moins 3 mois ? »
Somme du temps passé dans l'EU	
Temps écoulé depuis le dernier retour	
Plusieurs migrations dans l'UE	
Variables de capital	

Capital humain	
Diplômes de tertiaire acquis lors de la dernière migration en Europe	« Avez-vous des diplômes étrangers(s) ? Pour quel(s) niveau(x) avez-vous obtenus un diplôme étranger ? En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ? Dans quel pays ? »
Nombre de compétences acquises lors du temps passé en Europe	« Quels types de compétences pensez-vous avoir acquises ou améliorées pendant votre séjour là-bas ? <i>Je vais vous lire quelques possibilités (Plusieurs réponses possibles) :</i> <ul style="list-style-type: none"> – Compétences en informatique (ex. utilisation d'un ordinateur, d'internet, media sociaux, recherche d'emploi par internet). – Compétences professionnelles/ techniques (ex. Une nouvelle technique, un outil ou une façon de travailler). – Compétences entrepreneuriales (ex. Comment démarrer une entreprise ; la comptabilité ; techniques de publicité...). – Compétences sociales (ex. Parler en public ; interagir avec différentes cultures, faire du réseau...). – Compétences linguistiques (ex. nouvelles langues ; meilleure maîtrise). »
Capital Social	
Soutien émotionnel des proches au moment du dernier retour.	« Vous êtes-vous senti bien accueilli et soutenu d'un point de vue émotionnel par la majorité de vos amis et des membres de votre famille au Sénégal ? »
Soutien pratique des proches au moment du dernier retour.	« Est-ce que vous avez reçu d'autres types d'aides de la part des membres de votre famille ou des amis ? Par exemple, en vous fournissant un logement, en vous aidant à trouver du travail ou avec des démarches ou problèmes administratifs. »
Capital économique (dernière année en Europe)	
Fréquence des transferts de fonds durant la dernière année de migration en Europe	« A quelle fréquence envoyiez-vous de l'argent au Sénégal dans cette période (les 12 derniers mois) ? »
Avoir eu un emploi en dessous de son niveau de qualification lors de la dernière année de migration en Europe	« Est-ce que ce travail correspond à votre de niveau de qualification (expérience et études) ? »

Tableau 7. Tableau statistiques descriptives

	Statut migratoire		Statut à l'entrée		Statut à la sortie		Trajectoire légale		
	Non migrants	Migrants de retour	Entrée régulière	Entrée irrégulière	Expulsé	Non-expulsé	Toujours légaux	Trajectoire mixte	Toujours illégaux
Souhait de rester dans les 5 ans									
Aller à l'étranger	301 (61%)	273 (46%)	178 (44%)	90 (51%)	60 (65%)	213 (43%)	120 (45%)	86 (42%)	61 (56%)
Rester au Sénégal	196 (39%)	318 (54%)	230 (56%)	88 (49%)	32 (35%)	286 (57%)	144 (55%)	120 (58%)	47 (44%)
Niveau de vie du ménage									
Non suffisant	147 (29%)	81 (14%)	38 (9,2%)	43 (23%)	36 (39%)	45 (8,9%)	19 (7,1%)	27 (13%)	34 (31%)
Suffisant	355 (71%)	519 (86%)	374 (91%)	140 (77%)	57 (61%)	462 (91%)	248 (93%)	183 (87%)	76 (69%)
Satisfaction des revenus du travail									
Non satisfait	81 (20%)	59 (13%)	30 (9,9%)	28 (20%)	26 (31%)	33 (9,1%)	13 (7,1%)	22 (14%)	23 (24%)
Satisfait	317 (80%)	388 (87%)	274 (90%)	113 (80%)	58 (69%)	330 (91%)	171 (93%)	135 (86%)	73 (76%)
Propriété immobilière									
Aucune propriété	384 (76%)	353 (59%)	215 (52%)	134 (73%)	85 (91%)	268 (53%)	132 (49%)	118 (56%)	94 (85%)
Avec propriété	118 (24%)	247 (41%)	197 (48%)	49 (27%)	8 (8,6%)	239 (47%)	135 (51%)	92 (44%)	16 (15%)
Age au moment de l'enquête									
Age moyen	502 (40)	600 (41)	412 (42)	183 (39)	93 (39)	507 (42)	267 (42)	210 (41)	110 (38)
Niveau d'éducation avant migration									
Primaire au plus	258 (51%)	270 (45%)	159 (39%)	109 (60%)	58 (62%)	212 (42%)	102 (38%)	95 (45%)	68 (62%)
Secondaire	134 (27%)	218 (36%)	163 (40%)	53 (29%)	32 (34%)	186 (37%)	94 (35%)	85 (40%)	33 (30%)
Supérieur	110 (22%)	110 (18%)	88 (21%)	21 (11%)	3 (3,2%)	107 (21%)	69 (26%)	30 (14%)	9 (8,2%)
Niveau de vie du ménage à 15 ans									
Insuffisant	29 (5,8%)	28 (4,7%)	17 (4,1%)	11 (6,0%)	8 (8,6%)	20 (3,9%)	9 (3,4%)	15 (7,1%)	4 (3,6%)
Parfois suffisant parfois non	136 (27%)	160 (27%)	100 (24%)	59 (32%)	32 (34%)	128 (25%)	68 (25%)	54 (26%)	34 (31%)
Suffisant	290 (58%)	331 (55%)	233 (57%)	96 (52%)	50 (54%)	281 (55%)	145 (54%)	115 (55%)	65 (59%)
Plus que suffisant	47 (9,4%)	81 (14%)	62 (15%)	17 (9,3%)	3 (3,2%)	78 (15%)	45 (17%)	26 (12%)	7 (6,4%)
Qualification par rapport à l'emploi									
Sous employé durant la dernière année de migration	0 (NA%)	148 (25%)	104 (25%)	43 (23%)	24 (26%)	124 (25%)	59 (22%)	53 (25%)	32 (29%)
NA : Pas de travail	0 (NA%)	96 (16%)	48 (12%)	47 (26%)	32 (34%)	64 (13%)	40 (15%)	16 (7,6%)	39 (35%)
Pas de sous-emploi	0 (NA%)	354 (59%)	258 (63%)	93 (51%)	37 (40%)	317 (63%)	166 (63%)	141 (67%)	39 (35%)
Transfert d'argent									
Non	0 (NA%)	116 (19%)	57 (14%)	58 (32%)	37 (40%)	79 (16%)	41 (15%)	25 (12%)	49 (45%)
Oui, occasionnellement	0 (NA%)	187 (31%)	130 (32%)	55 (30%)	37 (40%)	150 (30%)	67 (25%)	72 (34%)	38 (35%)
Oui, régulièrement	0 (NA%)	297 (50%)	225 (55%)	70 (38%)	19 (20%)	278 (55%)	159 (60%)	113 (54%)	23 (21%)
Diplôme obtenu à l'étranger									
Pas de diplôme supérieur durant la dernière année de migration	0 (NA%)	536 (89%)	355 (86%)	177 (97%)	91 (98%)	445 (88%)	218 (82%)	197 (94%)	109 (99%)
Diplôme supérieur durant la dernière année de migration	0 (NA%)	64 (11%)	57 (14%)	6 (3,3%)	2 (2,2%)	62 (12%)	49 (18%)	13 (6,2%)	1 (0,9%)
Nombre de compétences acquises en Europe									
Nombre de compétences acquises en Europe	0 (NA)	600 (3,21)	412 (3,52)	183 (2,49)	93 (1,82)	507 (3,46)	267 (3,66)	210 (3,26)	110 (1,95)
Soutien émotionnel reçu au dernier retour									
Pas vraiment/pas du tout	0 (NA%)	34 (5,7%)	22 (5,3%)	11 (6,0%)	9 (9,7%)	25 (4,9%)	8 (3,0%)	15 (7,1%)	9 (8,2%)
Oui, mais pas autant que je m'attendais	0 (NA%)	54 (9,0%)	33 (8,0%)	21 (11%)	12 (13%)	42 (8,3%)	10 (3,7%)	27 (13%)	16 (15%)
Oui tout à fait	0 (NA%)	512 (85%)	357 (87%)	151 (83%)	72 (77%)	440 (87%)	249 (93%)	168 (80%)	85 (77%)

Soutien pratique reçu au dernier retour									
Non	0 (NA%)	351 (59%)	225 (55%)	121 (66%)	55 (59%)	296 (58%)	152 (57%)	119 (57%)	71 (65%)
Yes	0 (NA%)	149 (25%)	102 (25%)	47 (26%)	30 (32%)	119 (24%)	56 (21%)	60 (29%)	31 (28%)
Non je n'en avais pas besoin	0 (NA%)	99 (17%)	84 (20%)	15 (8,2%)	8 (8,6%)	91 (18%)	58 (22%)	31 (15%)	8 (7,3%)
Pays de dernière migration									
ES	0 (NA%)	299 (50%)	168 (41%)	129 (70%)	79 (85%)	220 (43%)	89 (33%)	111 (53%)	90 (82%)
FR	0 (NA%)	301 (50%)	244 (59%)	54 (30%)	14 (15%)	287 (57%)	178 (67%)	99 (47%)	20 (18%)
Migrations multiples									
Une migration en Europe	0 (NA%)	368 (61%)	221 (54%)	143 (78%)	86 (92%)	282 (56%)	121 (45%)	140 (67%)	96 (87%)
Multiplés migrations en Europe	0 (NA%)	232 (39%)	191 (46%)	40 (22%)	7 (7,5%)	225 (44%)	146 (55%)	70 (33%)	14 (13%)
Temps total en migration en Europe									
Temps total en migration en Europe (mois)	0 (NA)	600 (79)	412 (90)	183 (55)	93 (38)	507 (87)	267 (99)	210 (74)	110 (42)
Temps écoulé depuis le dernier retour									
Temps écoulé depuis le dernier retour (mois)	0 (NA)	600 (53)	412 (46)	183 (69)	93 (100)	507 (44)	267 (38)	210 (55)	110 (84)
N	502	600	412	183	93	507	267	210	110

Statistiques présentées : N (%) pour les variables qualitatives ; N(moyenne) pour les variables quantitatives

Tableau 8. Résultats détaillés des modèles de l'équation 2 (rapports de cotes).
Toutes variables dépendantes (Modèle 6, Série 4) – Trajectoire légale

	Souhait de rester dans les 5 ans	Niveau de vie du ménage	Satisfaction des revenus du travail	Propriété immobilière
Trajectoire légale				
Toujours légale	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Mixte	1.740**	0.884	0.719	0.935
Toujours illégale	1.664	0.350**	0.521	0.367***
Soutien Pratique au moment du retour				
Pas de soutien	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	1.780**	0.713	0.504*	0.693
Non je n'en avais pas besoin	1.893**	0.803	0.497	1.648*
Soutien émotionnel au moment du retour				
Pas vraiment / pas du tout soutenu	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Soutenu, mais pas assez comme l'espérait	2.257	3.463**	2.141	2.159
Absolument soutenu	1.423	9.706***	2.651*	1.036
Diplôme obtenu à l'étranger dans le secteur tertiaire				
Pas d'enseignement supérieur lors de la dernière migration	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement supérieur lors de la dernière migration	2.358**	1.375	0.707	0.385**
Nombre de compétences acquises en migration				
Acquis et compétences	1.178**	1.191	1.059	1.327***
Sous-emploi durant la migration				
Oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non	0.476***	0.9	0.939	1.12
Pas de travail	0.568	0.57	2.015	1.27
Transfert d'argent durant la dernière migration en Europe				
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui, occasionnellement	1.161	0.765	1.218	1.191
Oui, régulièrement	1.334	0.74	1.295	1.979*
Education avant migration				
Primaire au plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Secondaire	0.849	1.436	2.021*	0.874
Supérieur	1.372	2.276	2.041	0.792
Niveau de vie du ménage				
Non satisfaisant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Parfois satisfaisant parfois non	0.889	2.704*	0.867	2.101
Satisfaisant	1.008	7.692***	1.518	1.649
Plus que satisfaisant	0.918	8.971***	1.289	1.842
Variables de durée				
Âge	1.040***	0.974	1.029	1.043***
Durée de la migration passée à EU	1.002	1.003	1.004	1
Temps écoulé depuis le dernier retour	1.003	0.990***	0.996	1
Pays de dernière migration				
Espagne	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
France	1.886***	0.743	1.709	1.445*
Migration multiple en Europe				
Une seule migration dans l'UE	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Plusieurs migrations dans l'UE	1.072	0.95	0.822	1.612*
N	573	582	435	582

Tableau 9. Résultats détaillés des modèles de l'équation 2 (rapports de cotes).
Toutes variables dépendantes (Modèle 6, Série 4) – Expulsion

	Souhait de rester dans les 5 ans	Niveau de vie du ménage	Satisfaction des revenus du travail	Propriété immobilière
Trajectoire légale				
Pas expulsé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Expulsé	0.54**	0.34***	0.37**	0.19***
Soutien Pratique au moment du retour				
Pas de soutien	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	1.78**	0.80	0.50*	0.72
Non je n'en avais pas besoin	1.86**	0.90	0.56	1.7**
Soutien émotionnel au moment du retour				
Pas vraiment / pas du tout soutenu	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Soutenu, mais pas assez comme l'espérait	2.27	3.25*	1.90	2.01
Absolument soutenu	1.26	9.74***	2.63*	1.04
Diplôme obtenu à l'étranger dans le secteur tertiaire				
Pas d'enseignement supérieur lors de la dernière migration	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement supérieur lors de la dernière migration	1.92**	1.44	0.82	0.38**
Acquis et compétences	1.14**	1.20*	1.05	1.31***
Sous-emploi durant la migration				
oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non,	0.47***	0.95	0.96	1.16
Pas de travail	0.57	0.64	2.45	1.40
Transfert d'argent durant la dernière migration en Europe				
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui, occasionnellement	1.24	0.87	1.40	1.38
Oui, régulièrement	1.30	0.81	1.32	2.20**
Education avant migration				
Primaire au plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Secondaire	0.83	1.57	2.04*	0.89
Supérieur	1.24	2.04	1.82	0.78
Niveau de vie du ménage				
Non satisfaisant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Parfois satisfaisant parfois non	0.77	2.40	0.70	1.86
Satisfaisant	0.85	6.47***	1.17	1.41
Plus que satisfaisant	0.74	7.01***	0.90	1.53
Variables de durée				
Âge	1.03***	0.97	1.02	1.04***
Durée de la migration passée à EU	1.002	1.003	1.004	1
Temps écoulé depuis le dernier retour	1.**	0.99***	0.99	1
Pays de dernière migration				
Espagne	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
France	1.56***	0.72	1.51	1.41
Migration multiple en Europe				
Une seule migration dans l'UE	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Plusieurs migrations dans l'UE	0.94	1.01	0.81	1.58*
N	573	582	435	582

Significativité : * $p < 0.1$; ** $p < 0.05$; *** $p < 0.01$